

Kung Fu Club Du Véron

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le premier être à vaincre c' est soi-même

Préambule:

Le Kung Fu club du véron à pour but le développement du Kung Fu, art Martial chinois plus que millénaire.

Article 1:

L' assemblée générale se tient chaque année après le passage de grades courant juin.

Article 2:

Composition du bureau:

Président
Vice Président
Secrétaire
Secrétaire Adjoint
Trésorière

Mr **Serge Prévost**
Mr **David Drouhot**
Mr **Duchaussoy Marc**
Mme **Hervo Annick**
Mme **Fagault Isabelle**

Kung Fu Club Du Véron

Article 3:

Le professeur:

Le professeur du Kung Fu club du véron se nomme M. fagault Sébastien, diplômé 1^{er} Duan en Kung Fu Wushu et moniteur en art martiaux chinois externes.

Article 4:

Les entraînements: Mercredi de 18h30 à 20h00.
Jeudi de 18h30 à 21h00.

Article 5:

Âge des pratiquants:

Les enfants sont admis au club à partir de 6 ans et les adultes jusqu' à 60 ans.

Article 6:

La cotisation:

Elle est payable en un ou plusieurs chèques(inscrire la date de dépôt au dos du chèque) après 2 entraînements maximums pour les nouveaux inscrits.

90 € pour les enfants de 6 à 18 ans.
100 € pour les adultes de 18 à 60 ans.

Kung Fu Club Du Véron

Article 7:

La licence:

Obligatoire, elle est payable dès le premier entraînement. Celle-ci tient lieu d'assurance. Cette licence se présente sous forme d'une carte qui ouvre le droit à des réductions chez les partenaires de la FFWAEMC...L'élève doit toujours l'avoir en sa possession lors des entraînements et des déplacements pour le club.

Article 8:

Le passeport est le livret sportif de l'élève. Il doit y coller le timbre de la licence et faire apposer en regard le certificat d'aptitude au Kung Fu par son médecin. Le passeport est obligatoire à la deuxième licence.

Kung Fu Club Du Véron

Article 9:

Le certificat médical:

Il est à fournir au club en début de saison pour les compétiteurs . Les détenteurs du passeport doivent impérativement le faire remplir par leur médecin pour participer aux compétitions officielles. Un certificat sera demandé pour chaque compétition

Article 10:

La tenue réglementaire:

C' est celle demandée par la fédération pour les compétitions officielles à savoir: veste rouge et pantalon noir. Une commande sera faite par le club au début de la saison 2011/2012 ou tenues noire pour le Sanda.

Article 11:

La ceinture:

Elle est fournie par le club et appartient de ce fait au club. Tout nouvel inscrit porte la ceinture blanche. L' accession aux autres ceintures se fait lors du passage de grade par l' examen des connaissances effectués par le professeur du club assisté de la personne de son choix.

Kung Fu Club Du Véron

Les grades s' établissent ainsi:

- Ceinture blanche
- Ceinture blanche/jaune
- Ceinture jaune
- Ceinture jaune/orange
- Ceinture orange
- Ceinture verte
- Ceinture bleue
- Ceinture rouge

Article 12:

Les réunions de bureau (sauf réunion exceptionnelle) sont programmées cinq semaines à l' avance. Les décisions irrévocables sont prises à la majorité des membres présents.

Article 13:

Le Kung Fu est un art martial. Tout élève ayant par une attitude contraire à l' esprit des arts martiaux portant préjudice à la renommée du club dans ou hors du club, sera sanctionné immédiatement sur décision du bureau.

Kung Fu Club Du Véron

Kung Fu Club Du Véron